

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE (A L'ATTENTION DES CONSOMMATEURS)**

**Applicables à compter du 1er juin 2024**

**Références : PARKING AGIR - 201801**

### **Dispositions générales et acceptation des conditions générales de services :**

1. Les présentes conditions générales de services (ci-après « CGS ») ont pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles la société PARKING AGIR, société à responsabilité limitée au capital de 6.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bourg en Bresse sous le numéro 841 437 106, dont le siège social est situé 333 avenue de la gare à Gex (01170), représentée par son Gérant en exercice, dûment habilité aux fins des présentes, (ci-après « PARKING AGIR »), vend les Services, telles que définies dans les présentes CGS, à ses clients ayant la qualité de consommateur ou de non-professionnel conformément aux dispositions du Code de la consommation, domiciliés en France ou à l'étranger (ci-après « le CLIENT »).

PARKING AGIR et le CLIENT sont dénommées individuellement « une Partie » et conjointement « les Parties ».

2. Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions des CGS serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle serait réputée non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres stipulations ni n'entraîne la nullité des autres dispositions. Les Parties conviennent alors de remplacer la clause déclarée nulle et non valide par une clause qui se rapportera le plus quant à son contenu de la clause initialement arrêtée et vu l'intention initiale des Parties, de manière notamment à maintenir l'équilibre initial de leurs relations. Les mêmes principes s'appliqueront en cas de stipulations incomplètes.

Aucune tolérance, inaction ou inertie de PARKING AGIR ne pourra être interprétée comme une renonciation à ses droits aux termes des CGS.

3. Toute Commande passée à PARKING AGIR par le CLIENT implique l'acceptation de plein droit et sans réserve des CGS en vigueur à la date de passation de la Commande, et ceci quelles que soient les dispositions contraires pouvant figurer sur tout document émanant du CLIENT. Elles annulent et remplacent toutes conditions antérieures.

4. PARKING AGIR se réserve la possibilité de modifier ou d'adapter à tout moment les CGS. Les CGS applicables seront celles en vigueur à la date de la passation de Commande par le CLIENT.

5. Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des CGS avant la passation d'une Commande, les avoir acceptées et avoir la capacité de contracter.

Définitions :

« Contrat » : désigne l'ensemble contractuel formé par les présentes CGS et le Devis.

« Devis » : désigne le récapitulatif fourni par PARKING AGIR au CLIENT par email et récapitulant l'ensemble des Services commandés et leur coût

« Site » : désigne le site internet [www.parking-agir.fr](http://www.parking-agir.fr)

« Services » : désigne les services vendus par PARKING AGIR et figurant sur le Site. Il s'agit de services de stationnement, de gardiennage et des différents transferts par minibus ou autre véhicule.

« Commande » : désigne la commande passée par le CLIENT via le Site, par email ou par téléphone.

« Véhicule » : désigne le Véhicule objet de l'exécution des Services.

### **Article 1 : Objet – Documents contractuels**

1.1 Les présentes CGS ont pour objet de déterminer les conditions et modalités selon lesquelles PARKING AGIR vend et fournit les Services commandés par le CLIENT.

1.2 Le Contrat est formé par les documents contractuels suivants :  
les présentes CGS ;  
le Bon de réservation

### **Article 2 : Modalité de passation de la Commande - Panier**

2.1 Pour commander les Services, le CLIENT doit se rendre préalablement sur le Site [www.parking-agir.fr](http://www.parking-agir.fr), à l'aide de tout appareil permettant une connexion à internet, afin de renseigner les Services qu'il souhaite commander, et ainsi créer solliciter PARKING AGIR pour l'établissement d'un Bon de réservation, soit envoyé par mail, soit généré automatiquement via le site marchand [www.agir-parking.fr](http://www.agir-parking.fr).

Cette commande peut également être effectuée par téléphone.

Aucune commande adressée par courrier ne pourra être prise en compte.

2.2 Lors de la passation de sa commande, le CLIENT doit confirmer celle-ci par simple mail avec les mentions « Je confirme » ou « bon pour accord »: après avoir sélectionné les Services souhaités, le CLIENT doit contrôler et éventuellement corriger le contenu (à savoir, notamment : identification et quantité de Services sélectionnés, prix correspondants, dates de réservation, nombre de personnes), avant de le valider, d'accepter les présentes CGS, et son obligation de paiement de la Commande, et de confirmer ainsi l'acceptation de sa Commande.

Une fois les Services déterminés par le CLIENT, PARKING AGIR enverra un courriel de confirmation reprenant l'ensemble des caractéristiques et des tarifs des Services commandés par le CLIENT. Le CLIENT pourra alors décider de valider ou non le Bon de réservation.

2.3 PARKING AGIR se réserve le droit de ne pas valider la Commande du CLIENT pour tout motif légitime, notamment dans l'hypothèse où :

elle ne serait pas conforme aux présentes CGS ;

le paiement est refusé ;

l'une des précédentes commandes du CLIENT n'aurait pas été intégralement payée à échéance ;

un litige relatif au paiement d'une des précédentes commandes serait en cours de traitement;

plusieurs éléments graves et concordants feraient peser un soupçon de fraude sur la Commande.

2.4 Les courriels sont envoyés à l'adresse email utilisée par le CLIENT pour s'identifier dans son Compte.

### **Article 3 : Services - Disponibilité**

3.1 Conformément aux articles L.111-1 et L.111-2 du Code de la consommation, toutes les caractéristiques particulières des Services disponibles sont présentées sur le Site afin de permettre au CLIENT de connaître, avant validation de la Commande, les informations essentielles du Service qu'il souhaite acheter. Les Services vendus par PARKING AGIR sont ceux affichés sur le Site. En cas de commande spécifique, il appartient au CLIENT d'adresser un courriel à l'adresse suivante : [contact@parking-agir.fr](mailto:contact@parking-agir.fr)

3.2 Les Services proposés à la vente sont ceux décrits sur le Site au jour de la consultation du Site par le Client. Ces indications sont mises à jour automatiquement en temps réel. Toutefois, une erreur dans la mise à jour, quelle qu'en soit l'origine, n'engage pas la responsabilité de PARKING AGIR. A ce titre, PARKING AGIR ne saurait être tenu responsable de l'annulation d'une Commande d'un Service du fait d'évènements étrangers à sa volonté.

3.3 PARKING AGIR apporte le plus grand soin dans la présentation et la description de ces Services pour satisfaire au mieux l'information du CLIENT. Il est toutefois possible que des erreurs indépendantes de la volonté de PARKING AGIR puissent figurer sur le Site, ce que le CLIENT reconnaît et accepte.

#### **Article 4 : Caractéristiques des Services**

4.1 Le Véhicule est stationné sous réserve des places disponibles lors de la réservation, en parc extérieur aux parkings du 13d Chemin du Levant, 01210 Ferney Voltaire ou 103 rue de la Maladière, 01210 Ornex ou 38 rue de Lyon, 01630 St Genis-Pouilly ou 333 Avenue de la Gare, 01170 Gex ou 29 rue de Meyrin, 01210 Ferney-Voltaire ou 120 ruelle des jardins, 01210 Ferney-Voltaire.

Ou

Le Véhicule est stationné sous réserve des places disponibles lors de la réservation, en parc intérieur aux parkings du 13d chemin du Levant, 01210 Ferney Voltaire ou 38 route de Lyon, 01630 Saint Genis-Pouilly ou 333 Avenue de la Gare, 01170 Gex.

La clé ou la carte du Véhicule doit être remise lors de l'arrivée du CLIENT (en un exemplaire).

PAKING AGIR doit être en mesure de pouvoir ouvrir, fermer et démarrer le véhicule.

PARKING AGIR ne pourra être tenue responsable dans le cas de perte d'une autre clé quelconque qui aurait été remise avec celle du véhicule dans un ensemble de clés (ex : trousseau de clés).

PARKING AGIR s'autorise le droit de déplacer le Véhicule à sa guise dans l'enceinte des parkings. Et pour des raisons de logistique ou d'optimisation des flux ou de simplification des transferts, PARKING AGIR s'autorise également le droit de transférer le véhicule d'un de ces parkings à un autre de ces parkings occasionnellement et généralement pour des périodes supérieures à 8 jours.

4.2 PARKING AGIR est ouvert de 4h/01h, 7 jours/7.

PARKING AGIR peut avancer l'ouverture à 3h45 ou 3h30 selon l'affluence de la première heure et retarder la fermeture jusqu'à 1h30 ou 2h selon l'atterrissage tardif.

4.3 Pour le dépôt des Véhicules, une heure d'arrivée est déterminée par PARKING AGIR lors de la réservation. Si le CLIENT souhaite fixer un horaire avec une durée plus courte entre le rendez-vous et l'heure de vol que celle proposée par PARKING AGIR, PARKING AGIR ne pourra être tenue responsable d'un vol raté. Un SMS d'information sera envoyé au client sur le numéro de téléphone renseigné sur la réservation avant 20h la veille du rendez-vous au parking (généralement entre 18h et 20h). Ce SMS contiendra l'heure du rendez-vous, le contact téléphonique, l'adresse du parking et la procédure à suivre. Les appels Whatsapp et SMS ne seront pas pris en compte.

Il appartient au CLIENT de prendre en compte la durée du trajet entre son domicile et le parking PARKING AGIR (il est conseillé d'arriver au parking 2h30 avant le décollage de l'avion).

Une navette gratuite est à disposition du client afin d'assurer les allers-retours. La prise en charge du CLIENT (chargement des bagages compris) est d'environ 15 à 30 minutes pour l'aéroport de Genève Cointrin, en fonction des aléas de circulation pour tous les parkings. Les chauffeurs ne sont pas tenus de porter les bagages mais nous comptons sur une entente commune pour harmoniser la procédure.

PARKING AGIR dispose de réhausseur pour les enfants. Dans le cas d'enfants trop petits le client devra installer son propre siège auto dans la navette et attacher son enfant. Arrivé à l'aéroport le client devra détacher le siège de la navette afin que celui-ci soit remis dans le véhicule du client par PARKING AGIR le temps du séjour et ramené lors du retour afin d'effectuer la même procédure qu'à l'aller.

4.4 Au plus tard lors du dépôt de son Véhicule, le CLIENT est tenu de communiquer le numéro de son vol retour, la provenance et l'heure d'arrivée prévue.

Le CLIENT est tenu de respecter les horaires qui lui auront été donnés et assume toutes les conséquences d'un retard. Supplément de 10€ à partir de la première demi-heure de retard sans avoir été averti et de 5€ supplémentaires tous les quart d'heure suivant si il reste sans nouvelles du client. Il suffit simplement au client d'avertir en toute civilité PARKING AGIR afin d'éviter ce désagrément.

Lors de son retour, le CLIENT devra TELEPHONER à PARKING AGIR après avoir récupéré l'intégralité de ses bagages au 0645018165 afin de s'identifier verbalement à l'interlocuteur qu'il aura en ligne. Puis le client devra se diriger et attendre le chauffeur de PARKING AGIR au point de rendez-vous communiqué par ce dernier (secteur Français de l'aéroport) et en aucun cas un autre endroit. Temps d'attente estimé entre 15 et 30 minutes. Le temps peut être augmenté en cas de forte circulation et en fonction des atterrissages de vols et du temps de récupération des bagages qui peuvent influencer sur l'organisation de PARKING AGIR mais qui sont indépendant de la volonté de PARKING AGIR.

Dans le cas de litige nous prions notre aimable clientèle de faire preuve de civisme et compréhension envers les chauffeurs qui mettent tous en œuvre pour que votre prise en charge se fasse le plus agréablement et rapidement possible.

Un SMS d'information sera envoyé au client sur le numéro de téléphone renseigné sur la réservation avant 20h la veille du jour d'atterrissage du vol retour. Ce SMS contiendra le contact téléphonique, le point de rendez-vous à l'aéroport, la procédure à suivre et un lien internet vous montrant le chemin à suivre pour arriver au point de rendez-vous (Secteur France, Parking P20, niveau -2). Les appels Whatsapp et SMS ne seront pas pris en compte.

4.5 Le bon de réservation (papier ou numérique) communiqué par PARKING AGIR devra être conservé par le CLIENT le temps de son voyage, toutes informations utiles y figurant.

4.6 PARKING AGIR décline toute responsabilité en cas de retard ou attente. Le CLIENT devra avertir par tout moyen PARKING AGIR dans le cas d'un problème rencontré et l'empêchant de se rendre au rendez-vous aux heure et lieu fixés.

En cas de changement sur le vol retour le client devra en informer PARKING AGIR par SMS (N .vol et heure d'atterrissage à Genève). Dans le cas contraire un supplément de 20€ pourra être demandé par PARKING AGIR au client, surtout si cette situation crée le désordre dans l'organisation de PARKING AGIR.

4.7 PARKING AGIR se réserve le droit d'exclure tout passager dont le comportement peut causer un trouble au reste du groupe ou de nature à créer un danger pour la sécurité des autres : agressivité, non-respect des autres passagers... La consommation d'alcool, de cigarette et de tout produit prohibé est strictement interdite dans l'enceinte de Parking AGIR et dans les véhicules de transfert.

## **Article 5 : Droit de rétractation**

5.1 Conformément aux dispositions des articles L. 221-18 et suivants du Code de la Consommation, le CLIENT d'un délai de quatorze jours ouvrés courant à compter du jour de la Commande pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

5.2 Pour exercer son droit de rétractation, le CLIENT doit notifier à PARKING AGIR sa décision de rétractation de la Commande au moyen d'une déclaration écrite dénuée de toute ambiguïté, avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours mentionné à l'article 5.1 ci-avant.

Le CLIENT peut à ce titre faire parvenir à PARKING AGIR tout écrit faisant part de sa volonté de rétractation.

Le CLIENT peut également faire valoir son droit de rétractation via son Compte, en écrivant à l'adresse courriel suivante : [contact@parking-agir.fr](mailto:contact@parking-agir.fr) ou en écrivant à l'adresse postale du siège social de PARKING AGIR.

5.3 PARKING AGIR accusera réception par courriel de la décision de rétractation du CLIENT. PARKING AGIR procédera alors à l'annulation de la commande et au remboursement des sommes versées par le CLIENT sans retard excessif et en tout état de cause, à la discrétion de PARKING AGIR au plus tard 14 jours à compter du jour où PARKING AGIR a eu connaissance de la décision de rétractation du CLIENT.

Le remboursement des sommes versées par le CLIENT se fera en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le CLIENT, sauf accord contraire des Parties. Ce remboursement se fera sans frais pour le CLIENT.

5.4 Dans l'hypothèse où le CLIENT souhaite utiliser le Service souscrit avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours précité (et notamment dans le cas d'une date de prise d'effet de la Commande antérieure à la date de conclusion de la Commande à la demande du CLIENT), il devra en informer PARKING AGIR en indiquant qu'il souhaite disposer des Services souscrits avant l'expiration du délai précité indépendamment de la date d'utilisation effective de celui-ci par le CLIENT.

5.5 Conformément à l'article L.221-25 du Code de la consommation, le CLIENT qui exerce son droit de rétractation pour un contrat dont l'exécution a été commencée à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation, versera à PARKING AGIR une somme correspondant à la quote-part du service utilisé jusqu'à la communication par le CLIENT à PARKING AGIR de la demande de rétractation.

5.6 Conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

« 1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;

2° De fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation ;

3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ;

4° De fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement ;

5° De fourniture de biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé ;

6° De fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;

7° De fourniture de boissons alcoolisées dont la livraison est différée au-delà de trente jours et dont la valeur convenue à la conclusion du contrat dépend de fluctuations sur le marché échappant au contrôle du professionnel ;

8° De travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence ;

9° De fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le consommateur après la livraison ;

- 10° De fourniture d'un journal, d'un périodique ou d'un magazine, sauf pour les contrats d'abonnement à ces publications ;
- 11° Conclut lors d'une enchère publique ;
- 12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de fournis à une date ou à une période déterminée ;
- 13° De fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation. »

### **Article 6 : Informations sur les prix**

6.1 Les offres de Services sont valables tant qu'elles sont lisibles sur le Site. Les prix des Services sont indiqués sur le Site en euros, TVA comprises, mais hors frais de douanes et autres taxes.

Tous les prix affichés sont calculés taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable en France incluse, qui peut être différente selon les pays de facturation.

6.2 Les prix des Services indiqués sur les fiches Services du Site sont hors frais de livraison, éventuels frais de douane et autres taxes, et autre éventuels services particuliers complémentaires auxquels le CLIENT aurait souscrit.

### **Article 7 : Conditions financières**

7.1 Les offres de Services sont valables tant qu'elles sont lisibles sur le Site. Les prix des Services sont indiqués sur le Site en euros, TVA comprises, mais hors frais de douanes et autres taxes.

Tous les prix affichés sont calculés taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable en France incluse, qui peut être différente selon les pays de facturation.

7.2 La durée du gardiennage est calculée par période de 24 heures. Toute journée entamée est due.

7.3 Les paiements du prix des Services se font généralement au début du service lors de la dépose du véhicule du client au parking mais possible aussi via le site marchand ou par virement :

par cartes bancaires (hors American Express) ;

par espèces ;

par virement bancaire ;

par chèque, sous réserve de l'accord de PARKING AGIR qui se réserve la possibilité de refuser ce mode de paiement en cas de difficulté rencontrée.

Dans le cas où le paiement s'effectuerait au préalable du service le CLIENT reconnaît expressément que la communication de son numéro de carte bancaire à PARKING AGIR vaut autorisation de débit de son Compte à concurrence du prix des Services commandés. Le cas échéant, une notification d'annulation de Commande pour défaut de paiement est envoyée au CLIENT par PARKING AGIR sur l'adresse email communiquée par le CLIENT lors de son inscription sur le Site.

7.4 PARKING AGIR se réserve le droit de ne pas proposer un ou plusieurs modes de paiement pour tout motif légitime, notamment dans l'hypothèse où :

le partenaire de paiement ne propose plus le service considéré,

l'une des précédentes commandes du CLIENT n'aurait pas été intégralement payée à échéance,

un litige relatif au paiement d'une des précédentes commandes du CLIENT serait en cours de traitement,

plusieurs éléments graves et concordants feraient peser un soupçon de fraude sur la Commande.

### **Article 8 : Sécurisation des paiements et lutte contre la fraude**

Les paiements en ligne sur le Site ou par téléphone auprès de PARKING AGIR sont réalisés via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle, spécifiques à chaque moyen de paiement, afin de garantir la sécurité des achats effectués sur le Site et de lutter contre la fraude.

Les coordonnées de la carte de paiement communiquées par le CLIENT lors de sa Commande ne transitent jamais en clair sur le réseau.

### **Article 9 : Force majeure**

En cas de survenance d'un événement de force majeure empêchant l'exécution des présentes CGS, PARKING AGIR en informe le CLIENT dans un délai de quinze (15) jours à compter de la survenance de cet événement, par mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les grèves totales ou partielles, lock-out, émeute, les boycottages ou autres actions à caractère industriel ou litiges commerciaux, trouble civil, insurrection, guerre, intempérie, épidémie, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, panne d'ordinateur, blocage des télécommunications, y compris des réseaux de télécommunications filaires ou hertziens, et tout autre cas indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale de la relation contractuelle.

L'ensemble des obligations des Parties sont suspendues pendant toute la durée de l'événement de force majeure, sans indemnité. Si l'événement de force majeure se prolonge pendant plus de trois (3) mois, la transaction concernée pourra être résiliée à la demande de PARKING AGIR ou du CLIENT sans indemnité de part et d'autre.

### **Article 10 : Informatiques et Libertés – Données personnelles**

#### 10.1 Collecte et utilisation de vos données personnelles

PARKING AGIR est le responsable du traitement des données personnelles du CLIENT. De façon générale, les informations que le CLIENT communique, à l'exception de son mot de passe qui est crypté et ne peut jamais être lu, sont destinées au personnel habilité de PARKING AGIR qui est le responsable de traitement.

Les données du CLIENT sont utilisées afin de gérer les accès au compte client PARKING AGIR, et aussi pour le traitement et le suivi des Commandes, le service après-vente des Services commandés sur le Site, la gestion marketing et de la relation client, le recouvrement et la lutte contre la fraude, le reporting, le pilotage la segmentation et la sélection marketing.

Les données qui concernent le CLIENT, à l'exception de son mot de passe, pourront être transmises à des prestataires de PARKING AGIR aux fins de traitement des Commandes et service après-vente ainsi qu'aux fins de gestion de la relation client et de prospection commerciale.

Aucune donnée n'est envoyée hors de l'Union Européenne.

#### 10.2 Prospection commerciale

Sauf si le CLIENT s'y oppose, il est susceptible de recevoir des offres promotionnelles de PARKING AGIR, par courriel.

#### 10.3 Droit d'opposition, de rectification et de suppression de vos données personnelles

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, le CLIENT dispose des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des données le

concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de PARKING AGIR.

Le CLIENT dispose également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données postmortem.

Conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978, l'exercice de ces droits requiert la justification de l'identité du CLIENT.

Le CLIENT peut exercer l'ensemble de ces droits en adressant sa demande, accompagnée d'un titre d'identité signé par courriel, à l'adresse suivante

: [contact@parking-agir.fr](mailto:contact@parking-agir.fr)

10.4 Durée de conservation de vos données personnelles

Les données personnelles recueillies par PARKING AGIR dans le cadre de la création du compte du CLIENT et de la passation de commande de Services sont conservées pour le temps nécessaire à la gestion des commandes et des droits qui y sont associés (garanties, etc.), à la gestion de la prospection commerciale, etc.

Certaines des données personnelles du CLIENT seront également conservées par PARKING AGIR dans les délais qui lui sont imposées par la législation afin de répondre à ses obligations légales.

### **Article 11 : Responsabilités**

Un état des lieux « Photos » du Véhicule peut être établi lors du dépôt du Véhicule contre supplément de quinze euros.

La demande écrite doit se faire sur le formulaire de réservation en ligne ou par sms en cas de réservation téléphonique ou en cas de réservation avec un partenaire. Elle peut être demandée sur place également.

L'état des lieux « photos » doit se faire de jour sur un Véhicule sec et propre.

En cas de problème lors de l'exécution des Services, PARKING AGIR prendra en charge les dégâts occasionnés sur la carrosserie du Véhicule, à hauteur du coût des services commandés, constatés contradictoirement lors de la récupération du Véhicule dans l'enceinte du parking de Parking AGIR et seulement dans le cas où les clefs auraient été remis à PARKING AGIR durant toute la durée du service.

PARKING AGIR décline toute responsabilité en cas de sinistre lié à des événements de force majeure.

PARKING AGIR décline toute responsabilité en cas de panne du Véhicule quel qu'elle soit de même pour ce qui concerne les bris de glace. PARKING AGIR décline toute responsabilité relative aux bagages et effets personnels qui demeureraient dans les Véhicules laissés en garde et/ou lors des transferts (aller et retour).

PARKING AGIR s'autorise à démarrer le Véhicule au moyen de câbles de démarrage ou d'un booster dans le cas d'un déchargement de la batterie et peut si nécessaire déplacer le Véhicule.

La société PARKING AGIR n'est pas responsable des pannes et avaries survenues aux Véhicules qui lui sont confiés et de leurs conséquences, consécutives notamment à un défaut d'entretien, électronique, mécanique, pneumatique ou à une usure des pièces et organes nécessaires au bon fonctionnement du Véhicule ou encore à une insuffisance d'huile, de carburant ou d'eau.

Le client devra signaler tout problème technique, dysfonctionnement ou spécificité du véhicule (ex : vitre électrique ne se ferme plus, poignée qui commence à se casser, démarrage avec un code, ect...)

### **Article 12 : Droit applicable**

Les présentes CGS et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes CGS sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### **Article 13 : Litiges**

13.1 TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES OPÉRATIONS D'ACHAT ET DE VENTE CONCLUES EN APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITÉ, LEUR INTERPRÉTATION, LEUR EXÉCUTION, LEUR RÉSILIATION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI N'AURAIENT PU ÊTRE RÉSOLUES ENTRE LE VENDEUR ET LE CLIENT SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS DANS LES CONDITIONS DE DROIT COMMUN.

13.2 Le CLIENT est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (article L 612-1 du Code de la consommation) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, et dont les références figurent sur le Site ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

13.3 La Commission européenne a mis en place une plateforme de résolution des litiges destinée à recueillir les éventuelles réclamations de consommateurs faisant suite à un achat en ligne afin de les transmettre ensuite aux médiateurs nationaux compétents.

Cette plateforme est accessible sous le lien suivant <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

### **Article 14 : Information précontractuelle - Acceptation du Client**

Le CLIENT reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du Contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes CGS et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et des Services concernés ;

le prix de la Commande et des frais annexes (livraison, par exemple) ;

en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel PARKING AGIR s'engage à fournir la Commande commandée ;

les informations relatives à l'identité de PARKING AGIR, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte, les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;

les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;

la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;

les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation disponible dans le Compte), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;

les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le Site emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGS et obligation au paiement de la Commande, ce qui est expressément reconnu par le CLIENT, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à PARKING AGIR.